

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Rue Beim Weyer 12 , 6700 ARLON					
Propriétaire:	/					
Client:	[REDACTED]					
Type de locaux:	Maison	GRD:	ORES	Tarif:	Jour / nuit	
Code EAN de l'installation:	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
Installateur:	Soltis, Avenue Henry Dunant 31, 1140 EVERE					
N° TVA:	BE 0897 785 181	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/	le /
Agent-visiteur:	Christophe Lemaire					Date du contrôle: 04/06/2019

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle: Art. 270 Modification / Extension	Protection contre les chocs électriques par contacts indirects:
Info complémentaire: Installation photovoltaïque	Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques
Réinspection à: /	(réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	1 x 230V	Courant nominal max:	63 A	Courant nominal sécurité principale:	50,00
Section du câble d'arrivée:	/2x16 mm²	Type:	VOB	Section:	/
Prise de terre:	Boucle de terre			Conducteur de terre:	35 mm²
Différentiel principal - In:	63 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	2
Différentiel(s) principal(s) extra:	/			Nombre de pôles:	
Différentiel secondaire - In:	Aucun	Sensibilité DI :			
Différentiel(s) secondaire(s) extra:					
Nombre de circuits:	2	Nombre de coffrets:	1		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	/6,3 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	En ordre	Plombage du différentiel:	/
Isolement générale:	/3,1 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	En ordre	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	En ordre	Schémas vs. réalité:	En ordre
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

Conclusion :**L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE**

L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le:

25 ans après date du contrôle

 par le même organisme (*)**NOMBRE
D'ANNEXES**Schéma d'implantation: Non
Schéma unifilaire: Schéma PV
Plan influences externes: N/A
Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôleACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

Panneaux installés:

- Type: Benq sunbravo pm060mw4 320mono full black
- Nombre: 6
- Puissance (Wp): 320
- Puissance totale (Wp): 1920

Onduleur:

- Type: Omniksol-1,5k-tl2-m
- Nombre: 1
- Numéro(s) de série: Nln152018827272
- Puissance AC maximale (P AC MAX) (VA): 7,5A

Connexion AC via: Disj bip 10A

Disjoncteur de bridage: Disjbip 63A

Compteur vert:

- Marque: /
- Numéro de série: /
- Index: /

CONSTATATIONS: Remarques

- A : Pas d'infractions.
- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD1 : Le contrôle ne comprend que les parties de l'installation électrique comme repris dans les schémas (signés) annexés.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- E : Le contrôle comprend seulement l'installation photovoltaïque.
- E1 : Toutes les données administratives n'ont pas pu être vérifiées (p.ex. marque et type de panneaux et/ou numéros de série des micro-onduleurs et/ou...). Le contrôle actuel a été effectué sur la base des informations fournies par le client ou l'installateur.
- F : Manuel d'utilisation et certificat CE en règle.
- G : Liaison équipotentielle de l'encadrement en règle
- H : Système de sectionnement automatique (ENS) en règle.
- J : Le contrôle ne comprend que l'extension de l'installation.
- U1 : Les schémas électriques étaient présents au moment de la visite pour le contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être soumis à nouveau lors de la prochaine visite de (ré)inspection.

CONSTATATIONS: Infractions